

# Charte du *GLCP* du Rhône

## Groupe Local de Concertation Prison

### PREAMBULE

Les associations ANVP (Association Nationale des Visiteurs de Prison), Aumônerie Catholique des Prisons, Aumônerie Musulmane des Prisons, Aumônerie Protestante des Prisons, Croix Rouge Française, FARAPEJ (Fédération des Associations Réflexion Action Prison Et Justice), GENEPI (Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées), FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale), Secours Catholique, UFRAMA (Union des Fédérations Régionales des Maisons d'Accueil), se sont retrouvées sur des valeurs pour créer le GNCP (Groupe National Concertation Prison), d'où est issu notre *GLCP* (Groupement Local Concertation Prison) local.

Ces valeurs sont les suivantes :

- « *Reconnaître et respecter l'humanité de toute personne incarcérée : en aucun cas elle ne doit être réduite aux actes qu'elle a commis ;*
- *Croire que chacun, à la mesure de son histoire, a la possibilité de se réinsérer, de choisir de prendre sa vie en main. Croire, c'est-à-dire être prêt à s'engager pour atteindre cet objectif ;*
- *Résister à toute forme de fatalisme lequel pousse à regarder les échecs plutôt que les capacités à se projeter dans la vie ;*
- *S'engager à ne faire aucune distinction entre les personnes, quels que soient leurs origines ou les actes qu'elles ont pu poser, s'engager à ne faire aucun prosélytisme de quelque nature que ce soit ;*
- *Résister à toute connivence avec le système en place qui consisterait à taire les dysfonctionnements évidents, et s'engager à en référer aux autorités concernées dans un esprit de dialogue et d'humanité. »*

Le *GLCP* du Rhône élargi à d'autres associations, veut dynamiser son collectif local :

- En revisitant les valeurs qui sont communes à toutes les associations adhérentes
- En se fixant des objectifs
- En se donnant des moyens

### **NOS VALEURS : L'Indépendance, la Solidarité, le Respect, la Dignité, la Tolérance.**

Au regard de la société civile :

- Indépendance statutaire vis à vis des structures politiques et administratives.
- Solidarité entre les associations.

Au regard des Personnes Placées Sous-Main de Justice (PPSMJ), incarcérées ou non :

- Accompagner la personne dans le respect de ses droits fondamentaux, dans la dignité et la confidentialité.

## NOS OBJECTIFS

- Être un lieu de cohérence au regard de nos valeurs.
- Être un lieu d'information, de formation et de partage, notamment de nos pratiques.
- Être force de propositions.
- Porter et défendre nos valeurs auprès des instances administratives.
- Faire connaître le milieu carcéral dans une démarche éthique et universelle fondée sur les droits de l'homme.
- Mettre en œuvre les JNP (Journée Nationale des Prisons).

## NOS MOYENS

- Création d'un comité de pilotage.
- Création de commissions de travail.
- Organiser des réunions plénières régulières avec un ordre du jour clairement défini.
- Informer régulièrement l'Administration Pénitentiaire de notre travail, de nos difficultés comme de nos réussites.
- Pour des faits importants et graves portant atteinte à des PPSMJ, le **GLCP** peut être amené à déclencher un processus d'alerte auprès d'autres publics que l'Administration Pénitentiaire.
- Faire connaître le **GLCP**, ses valeurs, ses actions par l'intermédiaire d'invités au sein du **GLCP** ou lors de conférences organisées par le **GLCP**.
- Se former à l'exercice de nos différentes missions et à la mise en pratique de nos valeurs.
- Chercher des financements, notamment pour les JNP.

## NOTRE ORGANISATION

- Un comité de pilotage (COPIL) composé de 3 représentants d'associations différentes nommés pour une durée minimum de 2 ans et renouvelé par tiers tous les ans.
- Peuvent adhérer au **GLCP**, toute association ou personne qui partage une mission d'action ou de réflexion en direction des PPSMJ.
- L'association ou la personne candidate devra en faire la demande au comité de pilotage en précisant ses motivations. Le COPIL désignera une association chargée d'instruire et présenter le dossier en réunion plénière. La majorité sera la valeur retenue pour l'acceptation ou le refus. La voix du COPIL sera prépondérante en cas d'égalité.
- L'association ou la personne s'engage en acceptant les valeurs de la charte et en y apposant sa signature.
- Le **GLCP**, via le comité de pilotage, entamera une démarche pour se faire reconnaître auprès des instances administratives et judiciaires : Direction régionale de l'Administration Pénitentiaire, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Préfecture, Instances Judiciaires, Collectivités Territoriales, etc.

L'association COMPANIO, représentée par

Marie-Odile THEOLEYRE s'engage à respecter les termes de cette charte.

Date : 4.05.2021 Signature du représentant : 